



Date de dépôt de plainte pour abus de faiblesse

Par **bcs**, le **14/11/2011** à **10:30**

Bonjour, rn j'interviens pour le compte d'une dame âgée et de mes amis.rnrnEn juin 2008 un mois après son opération de transplantation du foie et à l'hôpital, celle-ci a confié une grosse somme d'argent à son neveu dans des conditions plus que douteuses, afin de faire un placement financier. Un chèque de banque a été émis à son nom, elle n'a jamais eu la preuve de ce placement. En mai 2010 elle lui réclamait son argent et et celui-ci lui explique qu'il a fait un placement off shore, et que reprendre son argent lui en coûterait beaucoup (courrier à l'appui). Depuis elle n'a plus eu de nouvelles de son neveu, ni de l'argent. Elle veut déposer plainte, assistée d'un avocat qu'elle n'a pas encore choisi, mais ne sais pas qu'elle date peut-être retenue. Juin 2008, dans ce cas la plainte serait au civil, ou mai 2010 la plainte serait au pénal car cela relève véritablement de l'abus de faiblesse, vu son état au moment des faits et actuel.rnrnMerci de votre réponse.